



## Impossibilité périodique de prise de congés

Par **Fomy**, le **28/12/2023** à **13:46**

Bonjour à tous je m'interroge sur le fait que depuis plusieurs années maintenant je ne peux pas poser de congé sur la première quinzaine de chaque mois ( exception faite du mois d'août) du fait de contraintes professionnelles ( contrainte vis a vis de nos clients étant prestataire de service) et sur les éventuels consequences que cela aurait du avoir contre contractuellement avec mon employeur y a-t-il quelque chose à ce sujet aurais-je eu le droit à une quelconque compensation ?

D'avance merci de vos retours

Par **janus2fr**, le **28/12/2023** à **13:58**

Bonjour,

C'est l'employeur qui décide des dates de congé en fonction des besoins de l'entreprise.

Par **Fomy**, le **29/12/2023** à **14:19**

Bonjour merci pour votre réponse rapide.

effectivement j'avais bien ce principe en tete, je me demandait si la régularité/récurrence de ce fait n'impliquait rien de plus.

quoiqu'il en soit, encore merci.